عن سعيد بن المسيب رحم الله قال : حضر رجلا من الأنصار الموت فقال : إني محدثكم حديثا ما أحدثكموه إلا احتسابا . سمعت رسول الله صلى الله عليه وسلم يقول : إذا توضأ أحدكم فأحسن الوضوء ثم خرج إلى الصلاة لم يرفع قدمه اليمنى إلا كتب الله عز وجل له حسنة ولم يضع قدمه اليسرى إلا حط الله عز وجل عنه سيئة فليقرب أحدكم أو ليبعد . فإن أتى المسجد فصلى في جماعة غفر له ، فإن أتى المسجد وقد صلوا بعضا وبقي بعض صلى ما أدرك وأتم ما بقي كان كذلك ، فإن أتى المسجد وقد صلوا فأتم الصلاة كان كذلك

D'après Sa'id Ibn Mousayib, un homme parmi les ansars était sur le point de mourir et a dit: Je vais vous informer d'un hadith du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et je ne vous

informe de ce hadith que par recherche de récompense.
J'ai entendu le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) dire: « Celui qui fait les ablutions en les parfaisant puis sort vers la prière (1), il ne lève pas son pied droit sans qu'Allah ne lui inscrive une récompense et il ne pose pas son pied gauche sans qu'Allah ne lui efface un péché, ainsi que l'un d'entre vous s'approche ou s'éloigne (2).
S'il se rend à la mosquée et prie avec le groupe il lui est pardonné.
S'il se rend à la mosquée et qu'ils ont déjà prié une partie de la prière et qu'il en reste une partie, il prie ce qu'il a attrapé (3) et complète ce qu'il a raté alors il obtient la même chose.
S'il se rend à la mosquée alors qu'ils ont prié et alors il prie, il obtient la même chose ».

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°563 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

Jugement : authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud (Cheikh Albani)